

# 10781/18 ADD 1 LIMITE

ASSEMBLÉE NATIONALE

QUINZIÈME LÉGISLATURE

SÉNAT

SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2017-2018

---

---

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale  
le 26 juillet 2018

---

---

Enregistré à la Présidence du Sénat  
le 26 juillet 2018

## TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION

PAR LE GOUVERNEMENT,

À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT

Mesures restrictives en vue de lutter contre le terrorisme - Position  
commune 2001/931/PESC - **réexamen**

**E 13333**

**Ce document est disponible auprès du secrétariat de la commission des Affaires européennes.**